



## SAINT-HONORÉ PLATINIUM

### Fiche Technique

Contrat individuel d'assurance sur la vie à versements libres

#### ASSURANCES SAINT-HONORÉ PATRIMOINE

Filiale de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Assurances Saint-Honoré Patrimoine regroupe une équipe de spécialistes dont le principal domaine d'intervention est le conseil en matière d'assurance vie individuelle, ainsi que la mise en place et la gestion de contrats "sur-mesure", en partenariat avec les principales compagnies d'assurances, et à destination de la Clientèle Privée de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et de ses partenaires.

L'indépendance de cette structure par rapport aux compagnies d'assurances sélectionnées et la grande variété de l'offre garantissent à sa Clientèle un conseil objectif et un accès aux meilleures offres du marché, avec une exigence constante : apporter des réponses personnalisées et adaptées à des besoins en constante évolution.

#### L'ASSUREUR : CARDIF LUX INTERNATIONAL

**Le Groupe :** Créé en 1994, Cardif lux international est la filiale commune de la banque BNP Paribas Luxembourg, implantée depuis plus de quarante ans dans la place financière luxembourgeoise, et de Cardif, compagnie française d'assurances de BNP Paribas, spécialisée dans les produits d'assurance vie et de prévoyance.

Bénéficiant de l'appui et de l'expérience d'un des principaux groupes financiers européens, Cardif lux international s'est hissée en dix ans parmi les principales compagnies d'assurance vie luxembourgeoises.

**Marge de solvabilité :** Le besoin en marge de solvabilité de Cardif Lux International était de 37 760 210 EUR au 30/06/08 et le taux de couverture était de 129,75%.

**Notation :** BNP Paribas est noté AA+.

#### DEUX OPTIONS DE GESTION : GESTION LIBRE ET GESTION PERSONNALISÉE

##### ■ ■ ■ ■ PRINCIPE

Le Souscripteur dispose de deux options de gestion, cumulables entre elles, qu'il peut modifier en cours de contrat :

- ▶ une option Gestion Libre : Le Souscripteur répartit et arbitre lui-même son épargne entre le Fonds Général en EUR ou en USD et les Fonds Externes du contrat. Il peut modifier la répartition de son capital en effectuant des arbitrages à tout moment.
- ▶ une option Gestion Personnalisée : Le Souscripteur répartit son versement entre le Fonds Général en EUR ou en USD et le(s) Fonds Dédié(s) dont la gestion est déléguée à un gérant financier.

##### ■ ■ ■ ■ SUPPORTS FINANCIERS

**Fonds Externes :** Le souscripteur choisit librement la répartition de son épargne entre les différents OPCVM et FIC (Fonds Internes Collectifs) proposés par le contrat.

**Fonds Général :** Fonds Général en EUR et en USD

**Fonds Interne(s) Dédié(s) :** Le choix des sous-jacents est effectué sur l'ensemble des supports financiers (fonds et titres vifs) des marchés mondiaux par le gestionnaire financier du Fonds Interne Dédié.  
Le Souscripteur choisit sa politique d'investissement et son pourcentage (minimum, maximum ainsi que le benchmark) d'investissement en monétaire, obligations et assimilées, actions et assimilées, fonds alternatifs, produits structurés, EMTN et exposition en devises.

## ■ ■ ■ ■ FONCTIONNEMENT

|   |   |
|---|---|
| Durée :                                   | Durée déterminée avec un maximum de 30 ans (prorogeable tacitement année par année).  |
| Avances :                                 | Possibles, selon de Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande d'avance.  |
| Devise de référence du contrat :          | Devise de référence du contrat possible : EUR, USD, CHF ou GBP.<br>Le Fonds Général et le Fonds dédié doivent être libellés dans la même devise que celle de référence du contrat.  |
| Versements :                              | ▶ Versement initial Gestion Libre : minimum de 10 000 EUR, avec un minimum de 2 500 EUR par support.<br>▶ Versement initial Gestion Personnalisée : minimum de 500 000 EUR, avec un minimum de 500 000 EUR par fonds dédié.<br>▶ Versements complémentaires libres, avec un minimum de 2 500 EUR. |
| Arbitrages :                              | Possibles.<br>A noter : Lorsqu'un arbitrage conduit à diminuer les montants affectés sur le Fonds Général, l'assureur peut refuser ou suspendre l'opération en fonction de l'évolution des marchés.   |
| Transferts entre les options de gestion : | Possibles, tant que les montants minima par option de gestion sont respectés.   |
| Rachats – partiel ou total :              | Possibles, sans aucune pénalité.  |
| En cas de décès ou rachat total :         | Libre choix entre capital et remise des titres (sur étude préalable).   |

## ■ ■ ■ ■ FRAIS

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Frais de souscription :               | 5% des versements.   |
| Frais de gestion :                    |  |
| Pour le Fonds Général en EUR et USD : | 1% par an.   |
| Pour les Fonds Externes :             | 1% par an.   |
| Pour le(s) Fonds Dédié(s) :           | 1% par an.   |
| Frais d'arbitrage / transfert :       | 150 EUR par arbitrage / transfert.   |
| Frais de gestion financière :         | Pour le(s) Fonds Dédié(s) uniquement : 0,70% TTC par an des encours gérés. |

## DATES DE VALEUR

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Date d'effet du contrat :           | Le contrat prend effet à la date de réception du bulletin de souscription, sous réserve de l'encaissement par l'Assureur du premier versement.<br>La date retenue à partir de laquelle sera calculée la première échéance du contrat est fixée à 3 jours ouvrables après la date de réception du premier versement par l'assureur. |
| Date de valeur :                    | Toute demande d'opération prend effet à la première date de valorisation qui suit d'au moins 3 jours ouvrés la date de réception de la demande chez l'assureur.  |
| Dates de valorisation automatique : | ▶ Fonds Externes : Hebdomadaire, le mercredi,<br>▶ Fonds Général : Quotidienne,<br>▶ Fonds Dédié(s) : Mensuelle définie au dernier jour de chaque mois.  |
| Dates de valorisation ponctuelle :  | Opérations ponctuelles (rachats ; décès, versements, arbitrages) : la prise d'effet des opérations est :<br>▶ Fonds Externes : Quotidienne,<br>▶ Fonds Général : Quotidienne,<br>▶ Fonds Dédié(s) : Quotidienne.   |

Pour un investissement cumulant le Fonds Général et/ou Fonds Dédié avec Fonds Externes : Quotidienne.

## A NOTER

- ▶ Contrat disponible en version contrat de capitalisation
- ▶ Souscription possible avec apport de titres (sur étude préalable)
- ▶ Situations de compte trimestrielles
- ▶ L'Assureur envoie par courrier les Conditions Particulières au Souscripteur (à l'adresse de correspondance indiquée dans le dossier de souscription).  
Le délai de renonciation commence à partir de la date de réception des Conditions Particulières par le Souscripteur  
Les actifs peuvent être gérés en actifs de trésorerie pendant la période de 30 jours dans laquelle le souscripteur a la faculté de renoncer au contrat.
- ▶ Possibilité de cumuler la Gestion Libre, la Gestion Personnalisée et l'investissement en Fonds Général.